

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Energie
Mot-clés	Too-big-to-fail (TBTF)
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Motion
Date	01.01.1965 - 01.01.2024

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Energie, Too-big-to-fail (TBTF), Motion, 2022 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Politique énergétique	1

Abréviations

UREK-NR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
FiREG Bundesgesetz über subsidiäre Finanzhilfen zur Rettung systemkritischer Unternehmen der Elektrizitätswirtschaft

CEATE-CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
LFiEI Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Politique énergétique

MOTION
DATE: 12.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après la sénatrice bâloise Eva Herzog (ps, BS), les débats parlementaires sur la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur électrique d'importance systémique (LFIEI) ont mis en lumière le rôle des **entreprises énergétiques d'importance systémique** pour l'économie helvétique. Mais surtout, ces débats ont souligné l'opacité et l'absence de marge de manœuvre pour la Confédération. Comme cette loi urgente est limitée à la fin 2026, la députée demande au Conseil fédéral de se saisir au plus vite de ce dossier législatif afin de **limiter** efficacement et rapidement **les risques pour l'économie nationale**. Ces mesures législatives devraient être axées sur la transparence, la stabilité du marché suisse de l'électricité, la gestion de la continuité des activités, l'utilisation d'un financement d'urgence fédéral uniquement en dernier recours, et également la préservation de l'intégration du réseau électrique suisse dans le réseau européen.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion. Le gouvernement est favorable à une loi durable qui renforce la résilience du réseau électrique suisse. Lors de la session d'hiver 2022, la **motion** a été **adoptée tacitement** par les sénateurs et sénatrices.¹

MOTION
DATE: 06.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de l'adoption unanime de la motion à la chambre haute, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) s'est penchée sur la proposition de la sénatrice bâloise Eva Herzog (ps, BS). Si la CEATE-CN reconnaît, à l'unanimité, la nécessité de **légiférer les risques** pour l'économie nationale liés aux **entreprises énergétiques d'importance systémique**, elle a proposé des amendements afin de compléter et de préciser la motion. Premièrement, la CEATE-CN préconise, en plus de l'amélioration de la transparence sur les activités et les risques, un renforcement des compétences de surveillance. Deuxièmement, elle propose d'ajouter au texte la nécessité d'éviter les distorsions de concurrence sur le marché. Elle indique que les aides financières publiques doivent être retirées le plus rapidement possible afin de ne pas distordre la concurrence et d'éviter que les entreprises soient tentées de prendre des risques supplémentaires, conscientes de la bouée de sauvetage étatique. Troisièmement, la CEATE-CN a évalué une séparation des activités commerciales et des activités de production pour les entreprises énergétiques d'importance systémique. Si la CEATE-CN a conclu que les activités commerciales n'étaient pas forcément spéculatives, elle préconise des prescriptions relatives au négoce pour compte propre afin de réduire les risques macroéconomiques.

À la chambre basse, la **motion** a été **tacitement adoptée dans sa version modifiée**. L'objet repart au Conseil des états.²

1) BO CE, 2022, p. 1224

2) BO CN, 2023, p.1225; Communiqué de presse CEATE-CN du 26.4.23; Rapport CEATE-CN du 24.4.23